

2 Permanence du 22 Avril 2022

Le chemin rural n° 23 qui devait être récréé ne pourra l'être car au fait il n'existe plus : les emplacements du cadastre dans les années 60 (renouvellement) ont été oubliés de l'effacement des cartes. Les agriculteurs de Gueroët ne connaissent pas seule à la commune le terrain nécessaire à la récréation du chemin - C. Goupet - 22 Avril 2022

---

La parcelle C436 était partiellement constructible et ne l'est plus du tout. Nous l'avons acquise il y a 10 ans en raison pour un prix correspondant à sa constructibilité partielle et nous ~~avons~~ réglé les frais notariaux correspondants. Le changement nous lève fortement.

La parcelle C427 a été prise en UC et semblerait passer partiellement en NA à la demande du préfet. Nous demandons son maintien total en UC.

Catherine et Yves BERTRAND 22 avril 2022



---